

La tribu Lacan au tribunal

17-11-11 à 19:14 par BibliObs5 réactions

Judith Miller, fille du psychanalyste, poursuit Elisabeth Roudinesco pour diffamation, pendant que sa demi-sœur l'accuse de s'être approprié la mémoire de son père. Ce petit monde était hier au Palais de justice. Eric Aeschimann a assisté à ces retrouvailles



Elisabeth Roudinesco, Jacques Lacan et Jacques-Alain Miller: la biographe, le Maître et l'héritier (Sipa)

Une dispute intellectuelle, qui vire à la rivalité personnelle et qui finit par faire ressurgir un terrible arrière-fond familial: tel fut le spectacle étrange, parfois poignant et au total un peu pathétique donné hier au tribunal correctionnel de Paris, à la 17ème chambre, celle dite «Chambre de la Presse». **Judith Miller**, fille de Jacques Lacan et épouse de **Jacques-Alain Miller**, exécuteur testamentaire du psychanalyste et responsable de la publication de ses séminaires, y assignait pour «diffamation» l'historienne de la psychanalyse **Elisabeth Roudinesco**.

En jeu: une phrase tirée du livre d'Elisabeth Roudinesco sorti à la rentrée à l'occasion des trente ans de la mort de Lacan: *«Bien qu'il eût émis le vœu de finir ses jours en Italie, à Rome ou à Venise, et qu'il eût souhaité des funérailles catholiques, il fut enterré sans cérémonie et dans l'intimité au cimetière de Guitrancourt»*, peut-on lire à la dernière page de **«Lacan, envers et contre tout»**, publié aux éditions du Seuil.

Ayant organisé les obsèques de son père, Judith Miller estime que la formule revient à l'accuser d'avoir trahi ses dernières volontés. Son avocat, maître Christian Charrière-Bournazel, écrit dans ses conclusions:

«Trahir la volonté d'un mort constitue une faute grave et, le cas échéant, un délit. Imputer à quelqu'un un comportement de cette nature, c'est porter atteinte à son honneur et à sa considération au sens de l'article 29 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.»

Une plainte picrocholine : le contexte

Le contexte de cette plainte picrocholine, c'est [la récente rupture entre Jacques-Alain Miller et les éditions du Seuil](#). Tout en publiant au Seuil deux textes de son beau-père (le livre XIX du séminaire, *«... ou pire»*, et un petit ouvrage intitulé **«Je parle aux murs»**) et bien qu'il n'ait manifesté que très tardivement son intérêt pour ce trentième anniversaire, Jacques-Alain Miller a eu le sentiment d'en avoir été écarté. Un sentiment de dépossession qui faisait écho à celui qu'il avait éprouvé, tout comme sa femme Judith, lorsqu'en 1993, Elisabeth Roudinesco avait publié sa passionnante biographie de Jacques Lacan, restée unique en son genre jusqu'à aujourd'hui.

Début septembre, Jacques-Miller annonce qu'il quitte le Seuil et que les prochains séminaires de son beau-père seront publiés par... les éditions de la Martinière, holding de tête du Seuil. Un revers pour **Olivier Bétourné**, PDG du Seuil depuis deux ans et par ailleurs compagnon d'Elisabeth Roudinesco, pacé avec elle depuis 10 ans. Mais, à l'évidence, ce n'était pas assez: depuis deux mois, les mises en cause de l'historienne se multiplient, par le biais du «**Lacan Quotidien**», bulletin publié sur Internet par Jacques-Alain Miller, où elle se voit à l'occasion traitée de «*démone*» (et l'attachée de presse du Seuil de «*soubrette*»), mais aussi de mails envoyés aux universités où Roudinesco enseigne, pour mettre en cause ses diplômes universitaires, ou encore d'un véritable déchaînement sur sa page Wikipedia, devenue absolument illisible. En engageant cette procédure judiciaire, Judith Miller et son époux ont signifié qu'entre deux couples qui se connaissent bien, qui ont combattu ensemble l'amendement Accoyer sur la psychanalyse, la guerre était désormais totale.

Au tribunal, devant un public visiblement acquis à la cause de Jacques-Alain Miller, maître Charrière-Bournazel a estimé qu'Elisabeth Roudinesco s'est rendu coupable d'une «*imposture*», elle «*ne fait pas partie de la famille*», elle s'est «*attachée à un auteur qui ne s'était pas attachée à elle*» de son vivant. Il a aussi fait valoir que Lacan ayant perdu la foi à 17 ans, lui supposer le désir de funérailles catholiques ne saurait se défendre, ni s'écrire.

Placée au premier rang, les traits tirés, Judith Miller a ajouté que «*la liberté d'expression n'autorise pas à dire n'importe quoi.*» Deux rangs derrière était assise sa demi-sœur, **Sibylle Lacan**. Les deux femmes n'ont pas échangé un regard et la plaidoirie de maître Georges Kiejman, avocat de la défense, permettra peu à peu de comprendre pourquoi.

Maître Kiejman a parlé deux fois plus longtemps que son confrère et a développé deux thèmes. D'une part, il a vu dans la plainte la tentative d'une «*descendance sectaire*» et il a lu un extrait du livre de Sibylle Lacan, «**Un père**», racontant comment elle avait été conduite par son père dix-huit mois avant sa mort et comment elle avait été prévenu au tout dernier moment de sa mort et des choix pour l'organisation de ses funérailles. «*L'appropriation post-mortem de mon père commença*», écrit-elle.

Lacan catho ?

Maître Keijman a également retracé l'histoire compliquée de Lacan avec le catholicisme. Athée certes, mais éduqué par les maristes, le psychanalyste s'est marié à l'église, a fait baptiser ses enfants et passer sa première communion à sa fille Judith. En 1953, il écrit à son frère, moine bénédictin, pour lui demander d'intercéder auprès du pape: il veut alors non seulement faire annuler son premier mariage par l'Eglise, mais surtout convaincre le pontife que la psychanalyse n'est nullement contradictoire avec la foi catholique. «*Il y avait un tel goût de la parade chez lui que l'on ne peut s'étonner qu'il ait pu rêver de la pompe du rite catholique pour ses funérailles*», estime maître Keijman.

Dans son dossier, la défense a produit le témoignage de **Catherine Clément**, philosophe et auteur de «**Vies et légendes de Jacques Lacan**», paru en 1980. Amie de Judith Miller, elle affirme que rien dans le texte d'Elisabeth Roudinesco, dont elle avait lu les épreuves, n'est diffamatoire. Maître Kiejman a également cité l'attestation d'un petit-fils de la psychanalyste **Jenny Aubry**, la mère d'Elisabeth Roudinesco, relatant un dîner chez Lacan où celui-ci aurait exprimé le vœu d'être enterré selon le rite catholique. «*En tout cas, moi, je n'y serai pas*», aurait répliqué Sylvia Bataille.

Imbroglia familial

Qui est **Sylvia Bataille**? La femme de Georges Bataille avant de devenir la seconde femme de Jacques Lacan, en 1954. C'est aussi la mère de Judith Miller, née en 1941; à l'époque, ni elle ni Lacan n'avaient divorcé de leurs premiers conjoints. Sibylle Lacan, elle, est une enfant du premier mariage. Un imbroglia familial qui, soixante ans plus tard, continue de nourrir la souffrance.

Au détour de sa démonstration, maître Kiejman note que Sibylle a vu le jour «*trois mois avant Judith*». Sybille Lacan jaillit de son banc: «*Huit mois !*» Le président du tribunal l'arrête: n'étant pas partie prenante au procès, elle n'a pas droit à la parole. Elle tentera à nouveau de s'exprimer à l'issue des plaidoiries, en vain. Jugement le 11 janvier.